

Introduction générale

La politique du lien

économie sociale et solidaire, territoire et politique

Xabier ITÇAINA

Cet ouvrage, le colloque et les programmes de recherches dont il est issu¹, s'inscrivent dans le fil du renouveau des études sur l'économie sociale et solidaire. En France, outre la tradition déjà ancienne de travaux en la matière, ces dernières années ont vu l'éclosion de recherches portant sur la dimension territoriale de l'économie sociale et solidaire (ESS dans le reste du texte), notamment dans la continuité du programme de recherche lancé en 2000 par la DIES-MiRe sur l'ESS en région². Des travaux récents, individuels ou collectifs, sont venus analyser ce champ émergent de façon transdisciplinaire et comparative³. Choissant de se focaliser sur un statut entrepreneurial spécifique, une première série de travaux en observe les déclinaisons sur plusieurs secteurs et territoires. En témoignent le volume consacré à la gouvernance des entreprises coopératives en France, dans l'Union européenne (UE), au Québec et dans le Mercosur dans les secteurs de la pêche, de l'agroalimentaire, du crédit et de la consommation⁴ ou encore la livraison des *Cahiers de l'économie sociale* consacrée aux enjeux de la coopération dans les enjeux d'alimentation, de crédit, de la démocratie et du développement⁵. D'autres se pencheront sur des configurations territoriales ayant généré des dynamiques spécifiques d'économie sociale, à l'image de l'enquête de Jacques Prades⁶ sur des expériences locales espagnoles, italiennes

1. Cf. « Remerciements ». Par ailleurs, plusieurs des contributions au colloque dédiées à des situations sud-européennes, ont été regroupées dans le dossier « Économie sociale, territoire et politique en Europe du Sud » de la revue *Pôle sud*, 31 (2), 2009.

2. CHOPART J.-N., NEYRET G. et RAULT D. (dir.), *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 2006.

3. En témoignent par exemple, les dossiers que les revues *RECMA- Revue internationale de l'économie sociale* (296-Économie sociale et solidaire et régimes de gouvernance, mai 2005) et *Géographie, économie et société* (2010, n° 2, à paraître) consacrent aux interactions entre économie sociale et territoire.

4. MUÑOZ J., RADRIGÁN RUBIO M. et REGNARD Y. (dir.), *La gouvernance des entreprises coopératives*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Des Sociétés », 2008.

5. DRAPERI J.-F. (coord.), *Défis coopératifs : alimentation, crédit, démocratie, développement*, Paris, l'Harmattan, coll. « Les cahiers de l'économie sociale, 6 », 2008.

6. PRADES J., *Compter sur ses propres forces : initiatives solidaires et entreprises sociales*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube, coll. « Monde en cours, série Essais », 2006.

et québécoise, ou sur une discussion des expériences d'ESS au prisme des théories économiques⁷. L'ensemble de ces travaux, implicitement ou explicitement, réinterroge deux catégories d'analyse : celle de *champ* de l'ESS, dont le postulat d'unité constitue un débat en soi, celle de *territoire*, dont l'usage trop laxiste risque d'affecter le caractère heuristique.

Dans un tel contexte scientifique, le présent ouvrage s'assigne un double objectif. Il entend d'une part mobiliser les études portant sur les interactions entre économie sociale et territoire, en croisant les échelles d'observation. Le deuxième objectif consiste à préciser les conditions du dialogue interdisciplinaire qui se développe depuis plusieurs années autour de l'ESS. On s'interrogera en particulier ici sur l'apport des politistes dans un champ généralement fréquenté par les sociologues et les économistes, et qui constitue encore en grande partie un « objet politique non identifié⁸ ». En conservant à l'esprit ce double objectif, ce chapitre introductif reviendra d'abord sur les conditions d'un dialogue interdisciplinaire sur les dynamiques territoriales de l'ESS, avant de discuter plus spécifiquement des apports de la sociologie politique, puis de présenter l'architecture retenue pour le présent volume.

Les conditions du dialogue interdisciplinaire : les apports de la sociologie économique et de l'économie territoriale

Les travaux sur les dynamiques territoriales de l'ESS puisent avant tout dans la riche production des économistes, des géographes et des sociologues spécialistes du développement territorial. La fréquentation de cette littérature fournit des éléments de réponse à des questions récurrentes : pourquoi la concentration particulière de coopératives, de mutuelles ou d'associations est-elle observable dans telle région plutôt que dans telle autre ? Pourquoi a-t-on des relations fluides entre régulation publique et ESS dans tel territoire, beaucoup plus conflictuelles ou étanches sur tel autre ? Quels ont été les processus territoriaux de construction socio-économique de l'ESS ?

L'entrée par la variable territoriale a été particulièrement travaillée par la sociologie économique et par la géographie économique. Sans être précisément focalisés sur des expériences d'ESS, les travaux des économistes et des géographes sur l'économie territoriale – notamment, en France, autour de la revue *Géographie, espace et société* ou des économistes de la proximité – constituent un terreau essentiel pour saisir les controverses autour de la notion de territoire. Géographes et économistes s'accordent d'abord pour distinguer « local » et « territorial ». Si le local renvoie à une question d'échelle, le territorial renvoie à un mode d'organisation de la production et de la répartition des acteurs. S'interroger sur le territoire revient dès lors à s'éloigner de l'être a-spatial de la théorie économique

7. NOYA A. et CLARENCE E. (dir.), *Pour une économie sociale : créer de la richesse par l'intégration sociale*, Paris, Economica, 2009.

8. MARTIN D.-C. (dir.), *Sur la piste des OPNI (objets politiques non identifiés)*, Paris, Éd. Karthala, coll. « Recherches internationales », 2002.

classique, et soulève des questionnements propres. Le courant des économistes de la proximité et des économistes institutionnalistes précise cette interrogation sur la variable territoriale en s'interrogeant sur plusieurs dimensions, qui viennent contredire les approches orthodoxes classiques⁹. Premièrement, c'est le niveau méso qui est privilégié ici, à la différence des approches « micro » et « macro ». Si les travaux classiques de la méso-économie privilégiaient l'entrée sectorielle, la méso-économie territoriale, quant à elle, insiste sur l'analyse des regroupements d'acteurs, incomplets et partiels, à l'image d'un système productif local. Le secteur, ici, est toujours encastré dans un territoire. Deuxièmement, l'agent économique se transforme en acteur. Il est territorialement situé, porteur de différentes rationalités limitées (à la différence de l'agent unifonctionnel, consommateur ou producteur, de l'approche néo-classique) en contexte d'incertitude. Le courant proximate s'interroge ensuite en priorité sur les modes de coordination des acteurs. L'hypothèse principale est que la coordination des acteurs ne passe pas uniquement par le marché, mais que les trois proximités (géographique, organisationnelle et institutionnelle) – ou les deux, selon que les proximités institutionnelle et organisationnelle soient distinguées ou pas – vont jouer un rôle décisif dans la production d'externalités¹⁰. À la logique marchande s'articulent, dès lors, d'autres logiques. Le courant de l'anthropologie du don, notamment, insistera sur les logiques de réciprocité, qui constituent une référence théorique particulièrement utile pour les travaux sur l'ESS¹¹.

Les travaux sur l'économie territoriale portent ensuite leur regard plus spécifiquement sur le rôle du territoire à l'échelle des facteurs de production, qu'il s'agisse de l'amont (la notion de « ressource territoriale »), de la production elle-même (avec la distinction entre produits génériques, spécialisés et spécifiques), de la remise en cause des avantages comparatifs et de la répartition/bouclage du circuit. Sur ce plan également, l'analyse des expériences territoriales d'ESS ne peut faire l'économie des précautions que la géographie économique et l'économie de la proximité rappellent à souhait. En termes de production, notamment, certains processus productifs ne tirent pas leur particularité du type de produit, qui pourrait être produit partout de façon identique, mais de l'organisation sociale de la production qui confère sa spécificité à l'ensemble du processus. En l'occurrence, ce qui a été souligné pour les districts italiens pourrait être étendu à l'expérience coopérative emblématique de Mondragón. L'entreprise basque ne tire pas tant son originalité du type de frigorifiques qu'elle produit, mais d'une organisation coopérative et de l'ancrage territorial du système productif, tous deux soumis aux pressions du marché. D'autres expériences, en revanche, se concentreront sur des ressources et une production spécifique sur lesquelles ils se retrouveront en

9. Cette section s'inspire des débats tenus lors du séminaire DIISES « Dynamiques territoriales de l'ESS » coordonné par D. DEMOUSTIER, X. ITÇAINA et D. RAULT en 2008-2009, avec la participation d'E. BIOTEAU, P. GLÉMAIN, A. GOUZIEN, B. HOFMANN, B. PECQUEUR et N. RICHEL-BATTESTI.

10. PECQUEUR B. et ZIMMERMANN J.-B. (dir.), *Économie de la proximité*, Paris, Hermes science publications / Lavoisier, 2004.

11. CAILLÉ A., *Anthropologie du don : le tiers paradigme*, Paris, Desclée de Brouwer, coll. « Sociologie économique », 2000.

situation de quasi-monopole et échapperont ainsi à la concurrence. Bon nombre de productions agricoles, dont celles investies par l'économie sociale, valorisant une image territoriale s'inscrivant dans une stratégie de ce type. Ces stratégies peuvent s'insérer dans une nouvelle approche de l'économie territoriale, répondant aux nouvelles valeurs et aspirations écologiques, en termes de qualité de vie, etc. Elles peuvent aussi être lues comme des formes de protectionnismes dans un contexte d'internationalisation et de globalisation des marchés et de forte incertitude. Enfin, le questionnement sur les mécanismes de répartition territorialisés de la valeur réintègre la question du processus productif dans une interrogation plus large sur les transformations de l'économie territoriale : développement de l'économie présenteielle (décalage entre les lieux de production et les lieux de consommation)¹², circulation souterraine de la valeur, etc.

On sent bien à la lecture du programme de recherche des économistes territoriaux et proximitistes ce que les travaux sur les dynamiques territoriales de l'ESS auraient à gagner à fréquenter ces approches. Gabriel Colletis, Patrick Gianfaldoni et Nadine Richez-Battesti¹³ ont proposé deux axes de recherche permettant d'appliquer le programme de recherche proximitiste à l'ESS : d'une part, l'analyse de la gouvernance territoriale des organisations de l'ESS, sous l'angle de la prise de décision entre parties prenantes et des politiques publiques ; d'autre part, l'examen des territoires cognitifs et axiologiques de l'ESS, à travers la mise en œuvre de ressources cognitives et de croyances partagées par les acteurs. Les analyses du secteur du crédit¹⁴ et des dispositifs de soutien à la création d'activité de Nadine Richez-Battesti et Patrick Gianfaldoni¹⁵, ancrées dans l'économie proximitiste et institutionnaliste, illustrent bien cette posture. À partir d'une problématique régulationniste, Danièle Demoustier applique quant à elle cette approche non pas à partir d'une entrée uniquement sectorielle, mais plutôt à partir d'une analyse globale de l'apport de l'ESS aux régulations territoriales. D. Demoustier et son équipe, à partir d'analyses menées en Rhône-Alpes, mettent ainsi à jour plusieurs rapports que l'économie sociale entretient avec le développement économique territorial : économie sociale sectorielle forte mais sans entraînement sur le développement territorial, économie sociale en quête d'un rôle stabilisé sur des territoires en proie à la mutation de l'économie présenteielle, économie sociale militante sur des territoires urbains en transition, économie sociale d'accompagnement sur un territoire spécialisé (vallée de l'Arve)¹⁶. Autant de déclinaisons qui montrent bien l'usage méthodologique qui peut être fait d'une application à l'économie sociale des questionnements des

12. DAVEZIES L., « Développement local : le déménagement des Français. La dissociation des lieux de production et de consommation », *Futuribles*, 295, mars 2004, p. 43-56.

13. COLLETIS G., GIANFALDONI P. et RICHEZ-BATTESTI N., « Économie sociale et solidaire, territoire et proximité », *RECMA-Revue internationale de l'économie sociale*, 295, février 2005, p. 8-25.

14. RICHEZ-BATTESTI N. et GIANFALDONI P. (dir.), *Les banques coopératives en France : le défi de la performance et de la solidarité*, 1^{re} éd., Paris, L'Harmattan, coll. « L'Esprit économique. Série Économie et innovation », 2006.

15. Cf. chapitre 5.

16. Cf. chapitre 1.

économistes du territoire. Les analyses de la géographie économique et celles des économistes proximités et institutionnalistes sont *a priori* plus adaptées pour les travaux portant sur les processus productifs territorialisés proprement dits, notamment en matière agricole, artisanale et industrielle. Elles offrent cependant un cadre d'analyse propice à des applications dans des secteurs d'activité plus larges, notamment dans le cadre de la territorialisation d'une économie des services à la personne où l'ESS est fortement présente. Enfin, les travaux consacrés aux relations patrimoniales dans l'économie territoriale fournissent un complément intéressant aux approches proximités. Le patrimoine collectif diffère ici du seul capital, et permet de comprendre à la fois l'ancrage territorial et le développement de groupes sociaux, avec un accent mis sur l'actif immatériel, les dimensions collectives et intergénérationnelles¹⁷. Ce dernier point, en particulier, ouvre la voie à un dialogue fructueux avec les travaux sur l'ESS, et notamment avec l'économie coopérative, particulièrement concernée par la propriété collective. Tous ces courants partagent enfin un questionnement central autour de la notion d'ancrage, dont la définition des caractéristiques implique des regards croisés entre économistes, science de gestion, géographes, sociologues et politistes.

Trois apports de la sociologie politique

Si la sociologie économique en général, l'économie de la proximité et les institutionnalistes en particulier fournissent un cadre d'analyse particulièrement adapté aux travaux sur les dynamiques territoriales de l'économie sociale, ces disciplines et approches n'en épuisent pas la substance, bien au contraire. La sociologie politique peut, à ce titre, contribuer à ouvrir un dialogue fructueux avec ces disciplines sur ce thème, et ce au moins à trois niveaux d'analyse.

Les dispositions à coopérer :

la culture politique et la constitution des matrices territoriales

Le premier apport concerne le rôle des cultures politiques dans la structuration territoriale de l'ESS. Réfléchir en termes de matrice territoriale revient, en grande partie, à interroger les cultures politiques en présence. La culture politique, dans son acception la plus générale, est « constituée de connaissances et de croyances permettant aux individus de donner sens à l'expérience routinière de leur rapport au pouvoir qui les gouverne et aux groupes qui leur servent de références identitaires¹⁸ ». Ces représentations peuvent constituer un socle de valeurs communément partagées, qui sont à même de se cristalliser sur des territoires. En tant qu'organisations, les groupements de personnes que sont les structures de l'ESS constituent des expériences d'application en interne de principes hautement politiques, qui trouvent leur origine dans des cultures politiques spéci-

17. NIEDDU M., « Le patrimoine comme relation économique », *Économie appliquée*, 40 (3), 2007, p. 31-57.

18. BRAUD P., *Sociologie politique*, 7^e éd., Paris, LGDJ, coll. « Manuel », 2004, p. 257.

fiques. Liberté d'adhésion, non lucrativité individuelle, gestion démocratique, utilité collective ou sociale, mixité des ressources : comment ne pas voir dans ces principes fondateurs la marque d'un transfert à l'échelle organisationnelle de représentations du politique marquées en valeurs ? En ce sens, les organisations d'ESS constituent-elles des *protestations intégrées* par le système capitaliste globalisé ? L'ajustement à la contrainte extérieure – le marché – est compensé par une traduction en principes internes d'un système de valeur reposant sur le mutuellisme, la réciprocité et l'idéologie démocratique¹⁹.

Bon nombre d'expériences territoriales d'économie sociale, coopératives en particulier, doivent en partie leur genèse à des courants de pensée politiquement marqués et relayés par des appareils de socialisation (partis, mouvements, syndicats, etc.). Ces sources sont elles-mêmes plurielles. Donald A. R. George²⁰ a souligné comment l'autogestion (*self-management*) en tant que système économique, pouvait être à la fois intégrée et critiquée par des pensées politiques aussi distinctes que le marxisme, l'anarchisme – aussi bien dans sa variante libertaire « de gauche » que dans l'ultra-individualisme libertarien – et le libéralisme démocratique. On rajouterait volontiers, au chapitre historique, les sources religieuses de l'économie sociale et, sur un plan plus contemporain, l'investissement des thématiques d'ESS par les mouvances écologistes et altermondialistes. Sur le plan des matrices historiques, le cas italien prend valeur de paradigme, tant la congruence entre la territorialisation des districts industriels, du tissu coopératif et les subcultures catholique et socialo-communiste y est restée prégnante jusqu'à nos jours²¹. Cette approche gagnerait à être appliquée plus spécifiquement – le chapitre d'Andrea Bassi dans ce volume en donne une illustration pour la province de Ravenne – à la place des coopératives dans cette population d'entreprises de petite taille à forte imbrication sociétale qui constituent le tissu industriel des districts. Le repérage de traditions coopératives ou mutuellistes dans les monographies régionales des programmes de recherche MiRe-DIES autour de l'ESS en région ouvre également des pistes intéressantes en ce sens²². Le mouvement ouvrier reste l'une des principales matrices de référence dans le développement

19. Les gestionnaires, outre le repérage de ces valeurs d'origine, s'interrogeront sur la portée de l'application de ces principes en se focalisant sur les mécanismes décisionnels et participatifs au sein de l'organisation, sur l'émergence de leaderships, voire de logiques qui peuvent contester implicitement l'idéologie participative ; en un mot, sur la transformation de la gouvernance interne de l'organisation. Voir MUNOZ *et al.*, *op. cit.*

20. GEORGE D. A. R., « Self-management and ideology », *Review of Political Economy*, 9 (1), January 1997, p. 51-62.

21. BAGNASCO A. et TRIGILIA C., *La construction sociale du marché : le défi de la Troisième Italie*, Cachan, Éd. l'ENS-Cachan, coll. « Sciences sociales », 1993.

22. Voir, par exemple, le poids des « matrices territoriales et historiques distinctes » qui expliquent en partie un développement distinct de l'économie sociale à Mulhouse et à Besançon (BESSETTE J.-M., GUINCHARD C. et GOUTAS A. (collab.), *L'ESS dans le cadre de Rhin Sud et à Besançon : des tactiques ponctuelles aux stratégies de développement* Recherche coordonnée par l'Institut supérieur social de Mulhouse en collaboration avec l'Université de Franche-Comté, Rapport de recherche Programme MiRe-DIES « L'ESS en Région », 2003) ; ou encore les travaux d'A. GOUZIEN sur la socio-économie maritime bretonne (« Les coopératives maritimes dans les dynamiques de territorialisation de la socio-économie des pêches cornouaillaises », ITÇAINA X., PALARD J. et SÉGAS S. (dir.), *Régimes territoriaux et développement économique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Espace et territoires », 2007, p. 147-164).

de l'économie sociale, avec ses controverses internes classiques et périodiquement renouvelées entre conceptions marxistes et proudhoniennes sur la coopération et l'économie sociale. Le rôle du christianisme social, seul ou combiné comme en Pays Basque avec une mobilisation identitaire, dans l'émergence de dynamiques coopératives doit également être souligné²³. Seules les généalogies historiques des formes territoriales de l'ESS permettent de mettre à jour les interconnexions entre idéologies, subcultures politiques, sociales et religieuses, appareils politiques et expériences d'économie sociale. L'accent mis sur les cultures politiques permet de pointer plus précisément le rôle de l'un des facteurs constitutifs d'un « capital social » territorial dont l'indéfinition peut prêter à confusion²⁴.

Réfléchissant aux nouvelles formes du régionalisme politique et économique dans huit régions européennes, Michael Keating, John Loughlin et Kris Deschouwer²⁵ proposent une approche du rôle de la culture – entre autres, politique – qui permet, sans clore le débat, de trouver à un moyen opératoire de réintégration de cette variable dans l'explication du développement territorial²⁶. Selon ces auteurs, « la culture est un facteur critique, pas dans un sens primordialiste ou essentialiste, mais en tant que domaine symbolique dans lequel un niveau territorial peut être doté (*endowed*) de sens, et en tant qu'ensemble de valeurs auxquelles les acteurs peuvent adhérer²⁷ ». Cette approche nuancée du facteur culturel ne ferme pas la porte à une approche institutionnaliste, au contraire, elle entend plutôt compléter des analyses plus classiques du développement territorial en soulignant le rôle joué par les représentations en valeurs partagées par les acteurs. Sans doute retrouverait-on là trace, sous d'autres termes, d'un équivalent à ce que l'approche française de politiques publiques qualifie de « référentiel » pour désigner le soubassement en valeurs des définisseurs des politiques publiques.

La culture politique constitue, au même titre que d'autres éléments culturels (religion, langue, structure sociale...) l'un des facteurs d'un développement économique territorial. Il y a des marqueurs qui sont territorialement ancrés, dans

23. ITÇAINA X., *Les virtuoses de l'identité: religion et politique en Pays Basque*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Sciences des religions », 2007.

24. RITAINE É., « Recherche capital social, désespérément », *Critique internationale*, 12, juillet 2001, p. 48-59.

25. KEATING M., LOUGHLIN K. et DESCHOUWER K., *Culture, Institutions and Economic Development. A study of Eight European Regions*, Cheltenham (UK) / Northampton (USA), E. Elgar Pub., 2003.

26. Ces auteurs proposent une typologie ternaire de la culture. Dans sa conception restrictive, la culture est le domaine visé par les politiques culturelles. La culture peut ensuite désigner les valeurs et pratiques d'une société qui contribuent à structurer les comportements et les attentes. Enfin, culture peut équivaloir à identité. Cette notion peut elle-même, lorsqu'elle est appliquée à l'identité régionale, être déclinée en trois éléments constitutifs. La dimension *cognitive* de l'identité désigne le degré de connaissance de la région par les habitants. Par la dimension *affective*, l'on qualifie ensuite soit le degré d'attachement à la région, soit le cadre pour une identité commune et une solidarité, qui peuvent être en concurrence avec d'autres identités. Dans sa dimension *instrumentale* enfin, l'identité régionale peut être utilisée comme une base pour la mobilisation et l'action collective. Ces trois dimensions peuvent constituer des étapes historiques dans la construction de la mobilisation régionaliste, mais toutes les expériences régionales ne débouchent pas forcément sur la troisième étape.

27. *Ibid.*, p. 35.

lesquels les acteurs puisent pour construire leurs identités collectives et éventuellement tirer de ces appartenances des dispositions à coopérer spécifiques. Dire cela n'équivaut pas à adopter une position nécessairement culturaliste ou structuraliste. À l'inverse, c'est bien à partir d'un constructivisme modéré que l'on pourra saisir à leur juste valeur la portée des usages identitaires et instrumentaux du « stock culturel » par les acteurs du développement territorial. Lorsque J. Palard et T. Berthet²⁸ accordent une importance particulière au « fragment religieux » dans la socialisation des entrepreneurs locaux dans le nord-est vendéen, ils parviennent à trouver un équilibre entre une explication par les propriétés ou qualités du territoire et une approche constructiviste : l'identité territoriale est déconstruite, mais on en analyse les fragments en redonnant sa juste portée à chaque partie. Est ainsi reconstruit ce lien entre une éthique professionnelle, la matrice catholique et une culture, pour le coup proprement politique, réfractaire dans laquelle ont été socialisés les acteurs. Ce mode de relations communautaire a pu contribuer, avec d'autres facteurs, à constituer un système industriel local spécialisé en Vendée, soit l'un des quatre grands modèles de gouvernance des économies locales²⁹. À partir d'un terrain québécois cette fois (région de la Beauce), J. Palard a posé en des termes assez proches la question de la part du modèle culturel local dans le développement industriel localisé³⁰. L'analyse est ainsi conduite moins en termes de stratégies volontaristes explicitement élaborées par les acteurs qu'en fonction de logiques sociales non intentionnelles, ce qui ne signifie évidemment que les premières doivent être négligées et, moins encore, ignorées. Cette problématique s'inscrit dans une perspective néo-institutionnaliste dans la mesure où ce qui est en jeu, ce n'est pas seulement la prévalence de l'ordre des relations sociales dans la structure sur les motivations des individus – approche structurale – mais bien la dimension cognitive des institutions et l'autonomie relative des facteurs culturels. On retrouverait trace d'une problématique proche de l'articulation entre culture, institutions et développement économique territorial dans les travaux d'Évelyne Ritaine sur industrialisation diffuse en Toscane (Prato)³¹ et plus largement dans les travaux classiques sur la Troisième Italie, qui montrent l'imbrication entre appartenances communalistes, socialisation politique et mode de développement économique endogène.

Loin s'en faut cependant pour que les travaux sur le développement économique territorial accordent forcément une importance cruciale aux explications par les cultures territoriales ou les préférences identitaires. Tout dépend, au fond, de ce que l'on cherche à expliquer. Dans sa recherche sur la restructuration des PMI (petites et moyennes industries) à Saint-Étienne après la crise, Patrick Le Galès montre que l'hypothèse d'« échanges économiques sous contrainte de préférence

28. BERTHET T. et PALARD J., « Culture politique réfractaire et décollage économique. L'exemple de la Vendée du Nord-Est », *Revue française de science politique*, 47 (1), 1997, p. 29-48.

29. LE GALÈS P., « Gouvernance des économies locales en France : à la recherche de la coordination perdue », *L'année de la régulation*, 8, 2004, p. 109-134.

30. PALARD J., *La Beauce inc. : capital social et capitalisme régional*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2009.

31. RITAINE É., « La modernité localisée ? Leçons italiennes sur le développement régional », *Revue française de science politique*, 39 (2), 1989, p. 154-177.

identitaire », jadis identifiée par Jean Saglio³², ne fonctionne pas forcément partout, et que c'est plutôt sur la façon dont sont construits et distribués les biens et services locaux collectifs de concurrence qu'il faut se pencher pour comprendre la dynamique locale³³.

Les travaux sur l'économie sociale auraient tout à gagner à s'inscrire dans ces débats plus généraux sur les formes du développement local. De façon paradigmatique, le débat a déjà eu lieu à propos de l'expérience coopérative emblématique de Mondragón, en Pays Basque espagnol. Comment redonner sa juste mesure aux fragments identitaire et culturel dans l'explication de ce modèle de développement local ? Deux grandes réponses, avec une infinité de positions intermédiaires, ont été apportées à cette question. D'une part, c'est un courant « démystificateur » qui a vu dans la référence identitaire une construction argumentative destinée à masquer les véritables rapports de force territoriaux (et notamment une hégémonie nationaliste démocrate-chrétienne visant à gommer les luttes des classes par la promotion d'une gouvernance horizontale coopérative³⁴). D'autre part, un courant plus nuancé reconnaît à l'identité territoriale, en tant que discours, une fonction argumentative et performative avec des effets économiques tangibles, tout en déconstruisant ensuite ce discours identitaire en redonnant à chaque facteur sa juste mesure³⁵. De façon plus globale, l'on rejoindra P. Di Maggio³⁶ qui souligne que pour établir un effet culturel sur le développement économique, il faut prouver que la culture influence la façon dont les acteurs définissent leurs intérêts (effet constitutif), en exerçant une contrainte sur leur propre comportement (effet régulateur) et en modelant la capacité d'un groupe à se mobiliser. Si effet culturel il y a, il doit être analysé sur les institutions et les relations de production, d'échange et de consommation. Une telle approche nuancée répondrait de la sorte aux réticences légitimes des économistes vis-à-vis d'approches jugées trop culturalistes du développement territorial³⁷.

Passer au politique : mobilisations et construction des problèmes publics

Les dispositions culturelles héritées ne génèrent pas nécessairement de l'action collective. À ce titre, le deuxième apport de la sociologie politique peut concerner le rôle des dynamiques territoriales de l'ESS en termes d'analyse des mobilisations

32. SAGLIO J., « Échange social et identité collective dans les systèmes industriels », *Sociologie du travail*, 33 (4), 1991, p. 529-544.

33. LE GALÈS P., « La restructuration des PMI à St-Étienne après la crise : traces du passé et limites de l'intégration horizontale », *Sociologie du Travail*, 48 (1), janvier-mars 2006, p. 17-36.

34. KASMIR S., *The Myth of Mondragón: Cooperatives, Politics and Working-Class Life in a Basque Town*, Albany, State University of New York Press, coll. « SUNY series in anthropology of work », 1996.

35. CHENEY G., *Values at Work: Employee Participation Meets Market Pressure at Mondragón*, [1999], Ithaca (NY)/London, Cornell University Press, 2002.

36. DI MAGGIO P., « Culture and economy », SMELSER N. et SWEDBERG R. (ed.), *The Handbook of Economic Sociology*, Princeton, Princeton University Press, 1994, p. 27-57.

37. LUNG Y., « Vers une méso-économie politique du territoire ? », ITÇAINA J., PALARD J. et SÉGAS S. (dir.), *Régimes territoriaux et développement économique*. Presses universitaires de Rennes, Rennes, coll. « Espace et territoires », 2007, p. 313-318.

et de construction des problèmes publics. À la suite de Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, la construction d'un problème public peut être vue comme « un processus dans lequel un ensemble d'acteurs privés et publics interagit afin d'imposer leur représentation d'un enjeu, l'interprétation qu'ils en font et pour influencer sur la direction et les moyens de l'action à entreprendre³⁸ ». En quoi les acteurs de l'ESS interfèrent-ils avec un processus en trois temps qui va du plus en amont dans l'émergence des enjeux publics, au plus en aval dans l'élaboration de l'agenda décisionnel gouvernemental ?

La première opération de mise en politique repose sur les catégorisations et sur la distinction entre *enjeux sociaux* et *problèmes publics* : « Le problème ne devient public que lorsque des acteurs mobilisés parviennent à l'inscrire dans l'espace public, c'est-à-dire lorsqu'il devient un sujet d'attention, voire de controverses et que des positions se confrontent pour en caractériser les composantes, l'ampleur et les causes³⁹. » Au moins quatre options méthodologiques peuvent être convoquées ici : la sociologie des acteurs mobilisés ; l'examen de controverses, qui permet de prendre davantage en compte l'ensemble des interactions à l'œuvre ; la constitution des coalitions de cause et des communautés épistémiques ou communautés de politiques publiques ; la production de la légitimation, que l'on parle de grammaire politique ou de cadres d'interprétation.

Dans un second temps, les problèmes *publics* deviennent ensuite *politiques*, à partir du moment où la solution qui est envisagée concerne la puissance publique. On s'interroge ici sur la façon dont une mobilisation parvient à « produire une visibilité suffisante et à acquérir une capacité d'interpellation telle que des acteurs qui n'étaient pas initialement concernés par l'enjeu prennent des positions et argumentent en sa faveur ou contre lui⁴⁰ ». Il y a mise en politique lorsqu'une question est déployée en dehors de son espace de formulation originel et devient incontournable tant pour les médias que pour les responsables politiques et administratifs. Autant la sociologie des mouvements sociaux que celle des controverses peuvent être convoquées ici. Si l'approche culturelle, qui peut sous-tendre l'entrée par les matrices territoriales suppose une acception souvent implicite de valeurs transmises par des mécanismes divers de socialisation, considérer les organisations de l'ESS comme des *mobilisations sociopolitiques* implique une approche sensiblement distincte. Ici, l'idéologie prend le pas sur la culture⁴¹. En accordant la primauté à l'idéologie et aux répertoires d'action, les

38. LASCOUMES P. et LE GALÈS P., *Sociologie de l'action publique*, Paris, A. Colin, coll. « 128, Sociologie », 2007, p. 74.

39. *Ibid.*, p. 69.

40. *Ibid.*, p. 80.

41. « Parler en termes d'idéologie », souligne Philippe Braud, « c'est souligner le caractère engagé de ces croyances, mettre l'accent sur les usages conflictuels qui en sont faits par les acteurs politiques » (BRAUD P., 2004, *op. cit.*, p. 258). Au contraire, « raisonner en termes de culture, c'est se placer doublement sur un terrain de "neutralité" : à la fois dans le fait de considérer tous ces systèmes de croyances avec la distanciation clinique de l'ethnologue familier du relativisme ; et dans le fait de suggérer que ces schémas s'imposent davantage par des mécanismes rationnels (réponses adaptées à l'environnement ou aux situations vécues dans "la société") plutôt que par violence symbolique, c'est-à-dire effets de domination exercés au sein de cette société par des catégories sociales hégémoniques » (*ibid.*).

organisations de l'ESS peuvent être considérées comme des traductions organisationnelles de mouvements sociaux à plus large surface sociale, comme intégrant une forme d'action collective concertée en faveur d'une cause⁴². La science politique européenne a, ces dernières années, accordé indirectement une attention aux dimensions militantes de l'ESS par le biais notamment des mobilisations altermondialistes⁴³. Les acteurs de l'ESS y sont d'abord vus comme des militants d'un « monde en quête de reconnaissance⁴⁴ », avec toutes les interrogations spécifiques que cela implique en termes de carrières militantes, de rétributions symboliques et matérielles de l'engagement, des régimes de justification mobilisés. Bruno Frère⁴⁵ a bien montré, en s'appuyant sur la sociologie pragmatique, comment l'imaginaire associationniste de l'économie solidaire qui s'appuyait à la fois sur les courants de pensée révolutionnaires libertaires de la France du XIX^e siècle réactualisait aujourd'hui son « ethos solidaire » dans les expériences de microcrédit, de services de proximité, de commerce équitable et d'échange non-monnaire. Retrouve-t-on des logiques militantes dans l'ensemble d'un champ qui va du mutuellisme au commerce équitable, en passant par les coopératives de production et les entreprises d'insertion ? En quoi l'engagement dans l'ESS s'articule-t-il à d'autres registres militants, comme la cause des femmes⁴⁶, dont certains peuvent se fonder sur un argument territorial ?

Enfin, la troisième étape de la construction des problèmes publics débouche sur la mise sur l'agenda gouvernemental et les processus décisionnels. Sont ici passées en revue les façons dont les acteurs gouvernementaux – à toutes les échelles de gouvernement – définissent une situation comme relevant d'un problème d'intérêt général et méritant une action gouvernementale, la requalifient en fonction de leur champ de compétence institutionnel et de leurs affiliations idéologiques, et parviennent à enrôler les acteurs politiques sur cet enjeu. La mise sur agenda politique des enjeux défendus par l'ESS ou de l'ESS *en tant que* champ se constituent ainsi en objet de recherche émergent.

Action publique et gouvernance territoriale

Un troisième apport de la sociologie politique concerne plus spécifiquement le rôle joué par l'ESS dans les politiques territoriales et dans la nouvelle gouvernance du territoire, au sens d'un processus « de coordination des acteurs, mais aussi d'appropriation des ressources et de construction de la territorialité⁴⁷ ». Tout

42. NEVEU É., *Sociologie des mouvements sociaux*, n^{elle} éd., Paris, La Découverte, 2000, p. 11.

43. AGRIKOLIANSKY É., FILLEULE O. et MAYER N. (dir.), *L'Altermondialisme en France : la longue histoire d'une nouvelle cause*, 2^e éd., Paris, Flammarion, 2005.

44. ITÇAINA X., LAFORE R. et SORBETS C. (dir.), *Un monde en quête de reconnaissance : usages de l'économie sociale et solidaire en Aquitaine*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, coll. « le Territoire du politique, série Politiques du social », 2004, p. 89-108.

45. FRÈRE B., *Le nouvel esprit solidaire*, Paris, Desclée de Brouwer, coll. « Solidarité et société », 2009.

46. GUÉRIN I., *Femmes et économie solidaire*, Paris, La Découverte/MAUSS/SED, coll. « Recherches, série Bibliothèque du MAUSS », 2003.

47. LELOUP F., MOYART L. et PECQUEUR B., « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale? », *Géographie, économie, société*, 7 (4), 2005, p. 321-332.

le défi, pour les porteurs de la gouvernance territoriale, consiste précisément à enrôler les acteurs de l'ESS dans le processus, afin de « susciter leur adhésion, leur participation et leur implication dans une idée de construction collective des systèmes d'action publique⁴⁸ ». L'analyse des politiques publiques fournit ici des outils méthodologiques afin de saisir ces dynamiques, en particulier sous l'angle des approches cognitives et de la nature du changement dans l'action publique⁴⁹. En quoi les organisations de l'ESS sont-elles restructurées, consolidées ou altérées par des processus d'institutionnalisation? En quoi la territorialisation de l'action publique, variant selon les contextes nationaux, induit-elle un rapport différent aux organisations d'ESS? Quelle est la place de l'ESS dans le développement local⁵⁰ et dans les recompositions multidimensionnelles des politiques territoriales? On peut, dans cette optique, intégrer les organisations d'ESS dans une analyse séquentielle ou stratégique de l'action publique, et se demander dans quelle mesure ces organisations influencent l'agenda politique et prennent part au référentiel (au sens d'ensemble « des valeurs, des normes et des relations causales qui s'imposent comme un cadre cognitif et normatif pour les acteurs engagés dans la confrontation de leurs intérêts⁵¹ ») qui fondera la politique publique locale, nationale ou transnationale. Une telle approche, élargie à l'action publique, a pu servir de fondement à des comparaisons internationales, comme entre la France et le Brésil⁵². Les analyses de la territorialisation des politiques sectorielles de l'État se penchent également de plus en plus sur les organisations d'ESS, surtout lorsque celles-ci sont concernées au premier plan par l'externalisation des politiques d'emploi et de formation⁵³. Sont convoquées à ce titre aussi bien des recherches focalisées sur l'action publique, notamment sur le lien entre politiques d'emploi et marchés locaux du travail, que des travaux partant de l'analyse territoriale et sectorielle des expériences d'ESS. S'interroger sur la contribution de l'ESS au développement territorial soulève cependant des problèmes de méthode, en particulier concernant la visibilité des acteurs de l'ESS *en tant que tels* dans les politiques locales de développement, en particulier à l'échelle des pays ou des collectivités territoriales⁵⁴.

48. *Ibid.*, p. 329.

49. MULLER P., « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique : structures, acteurs et cadres cognitifs », *Revue française de science politique*, 55 (1), février 2005, p. 155-187.

50. DEMOUSTIER D. (coord.), *Économie sociale et développement local*, Paris, Institut d'économie sociale, coll. « Les cahiers de l'économie sociale, 3 », 2004.

51. MULLER P., 2005, *op. cit.*, p. 162.

52. CARVALHO DE FRANÇA FILHO G., LAVILLE J.-L., MAGNEN J.-P. et MEDEIROS A. (dir.), *Action publique et économie solidaire : une perspective internationale*, Ramonville Saint-Agne, Éd. érès, coll. « Sociétés en changement », 2005.

53. BERTHET T. (dir.), *Des emplois près de chez vous? La territorialisation des politiques d'emploi en questions*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, coll. « le territoire du politique, Politique du Social », 2004.

54. Pour des illustrations empiriques de ce débat, voir : PERALDI X. et ROMBALDI M., « La contribution de l'économie sociale et solidaire au développement rural : quelques constats dans le contexte Corse », *Géographie, économie, société*, 11 (2), 2009, p. 161-179; SÉGAS S., « Le détour de l'action publique : enthousiasme et déception des acteurs de l'économie sociale face aux politiques de développement territorial », ITÇAINA X., PALARD J. et SÉGAS S. (dir.), *Régimes territoriaux et développement économique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Espace et territoires », 2007, p. 247-260.

De façon plus précise, les travaux sur les dynamiques territoriales de l'économie sociale devraient recourir à une approche multiniveaux de l'action publique, qui prenne en compte l'ensemble des échelles d'action, du local à l'Europe, voire à l'échelle transnationale, pour saisir les mutations des régulations commerciales et politiques à l'œuvre dans certains secteurs. Depuis la fin des années quatre-vingt, de nombreux travaux se sont penchés sur les transformations de l'action publique territoriale à l'échelle des régions européennes. Les nouveaux régionalismes européens constituent autant de nouveaux cadres territoriaux pour une action publique infra-étatique mais reliée à des réseaux transnationaux. Dans la synthèse qu'ils consacrent à ces nouvelles dynamiques, Michael Keating, John Loughlin et Kris Deschouwer proposent une perspective permettant d'associer utilement les approches institutionnalistes et culturelles du développement territorial. Selon ces auteurs, le nouveau régionalisme européen se développe dans un contexte marqué par cinq caractéristiques : la crise de la politique territoriale des États et de la politique économique spatiale élaborée à la sortie de la Seconde guerre mondiale ; la multiplicité des effets de la globalisation ; la montée de nouvelles formes de systèmes spatialisés de productions et de régulation sociale ; la résurgence d'un nouveau régionalisme culturel – incluant des mobilisations nationalistes et identitaires – ; l'effet institutionnel de la mise en place par les États de niveaux de gouvernements régionaux ou intermédiaires⁵⁵. Cette perspective est essentielle pour qui entend saisir de façon transnationale la réalité des dynamiques territoriales contemporaines de l'économie sociale.

Elle débouche tout naturellement sur la problématique de l'europanisation des dynamiques territoriales de l'économie sociale et des dispositifs d'action publique. Par europanisation, on entend qualifier ici un double phénomène. Pour l'analyse des politiques publiques, l'europanisation renvoie à « des processus de (a) construction, (b) diffusion et (c) institutionnalisation de règles, procédures, paradigmes de politiques publiques, styles, "façons de faire" les choses formelles et informelles, et de croyances partagées et de normes qui sont d'abord définies et consolidées dans la fabrique des politiques et du politique à l'échelle de l'UE, puis incorporées dans la logique des discours domestiques, des identités, des structures politiques et des politiques publiques⁵⁶ ». L'europanisation, bien entendu, doit être également mesurée à l'échelle des territoires infranationaux, en tant que réponses domestiques à l'UE. Sur ce premier plan, les analyses se penchent sur l'impact institutionnel des normes de l'UE sur les enjeux liés à l'ESS, que ce soit en ce qui concerne l'harmonisation des normes européennes sur les statuts propres à l'économie sociale (comme, depuis 2003, la société coopérative européenne) ou sur les effets sur l'économie sociale de la régulation européenne des secteurs où les acteurs de l'ESS sont particulièrement présents (comme les services à la personne, mais aussi l'agriculture ou le secteur bancaire). Mais l'europanisation ne se limite pas à cet aspect purement institutionnel

55. *Op. cit.*, p. 6.

56. RADAELLI C. M., « The Europeanization of public policy », FEATHERSTONE K. et RADAELLI C. M. (ed.), *The Politics of Europeanization*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2003, p. 30.

et vertical. Une approche de l'eupéanisation des dynamiques territoriales de l'ESS devra aussi se pencher sur l'eupéanisation des valeurs partagées et des attitudes envers la construction européenne, ces valeurs pouvant servir de ressources pour une mobilisation transnationale. Le degré d'eupéanisation de l'action collective des acteurs de l'ESS doit ainsi être soumis à examen. Sans réduire la palette identitaire de ces organisations à celle de simples groupes d'intérêts, il s'agira cependant de considérer quels sont les usages stratégiques de l'internationalisation qui sont mobilisés par les acteurs coopératifs, associatifs et mutuellistes. Les coalitions et rapprochements s'effectuent-ils sur une base statutaire (par exemple, à l'échelle d'un mouvement coopératif européen) ou plutôt sectorielle, la spécificité juridique de l'économie sociale pouvant, du même coup, être stratégiquement mise au second plan? Observe-t-on, en écho aux analyses en termes d'« eupéanisation par le bas⁵⁷ » des contrastes significatifs entre divers territoires quant à ces mobilisations? Dans quelle mesure ces traductions territoriales de l'eupéanisation jouent-elles sur la convergence ou la divergence des modèles nationaux de gestion publique de l'ESS?

Les apports de la sociologie politique à l'analyse des dynamiques territoriales de l'économie sociale sont pluriels. On a pu parler de « régime territorial » pour essayer d'offrir une perspective complète, en amont et en aval, du processus de constitution des dynamiques de développement économique, depuis la constitution du capital social territorial (confiance, qualités du territoire, formes de régulation), jusqu'à l'émergence des problèmes publics et d'instruments d'action publique⁵⁸. Volontiers généraliste, cette approche demande à être précisée par des conceptualisations plus ciblées sur des territoires, des secteurs et des formes de travail politique. Les tenants du néo-institutionnalisme historique, en particulier, vont proposer de recentrer l'analyse sur le travail politique, en distinguant trois pistes de recherche pour une analyse en termes d'*institutionnalisme territorial* des usages politiques du territoire: a) la justification des frontières des politiques publiques: comment les instruments de politique publique institutionnalisent-ils des définitions des territoires spécifiques aux secteurs?; b) l'éligibilité des acteurs au sein des ordres institutionnels: quels sont les acteurs, au sein des industries, qui disposent d'une légitimité suffisante pour accéder aux arènes politiques décisionnelles?; c) le territoire comme ressource pour la politisation et/ou la dépolitisation des ambiguïtés et des contradictions des types de régulation⁵⁹. Cette approche, opératoire pour un croisement entre analyse sectorielle (par exemple, une industrie) et territoriale, gagnerait à être croisée avec une perspective plus horizontale en termes de régimes territoriaux. Autant d'approches qui

57. PASQUIER R. et WEISBEIN J., « L'Europe au microscope du local. Manifeste pour une sociologie politique de l'intégration européenne », *Politique européenne*, 12 (1), hiver 2004, p. 5-21; DELLA PORTA D., « Europeanisation from below? Social movements and Europe », *Mobilization: An International Quarterly*, 12 (1), 2007, p. 1-20.

58. ITÇAINA X., PALARD J. et SÉGAS S. (dir.), *Régimes territoriaux et développement économique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Espace et territoires », 2007.

59. CARTER C. et SMITH A., « Revitalizing public policy approaches to the EU: "territorial institutionalism", fisheries and wine », *Journal of European Public Policy*, 15 (2), March 2008, p. 269.

ambitionnent de s'extraire à la fois des approches essentialistes des identités et cultures territoriales et des perspectives constructivistes radicales qui ne pousseraient pas assez loin l'analyse des dynamiques propres de la gouvernance territoriale.

La politique du lien : quatre pistes d'analyse

Lien politique, politique du lien

Tel qu'il a été esquissé plus haut, un tel programme de recherche dépasse largement les capacités d'un chercheur ou d'une équipe. Les différentes contributions réunies dans le présent volume empruntent, chacune à leur façon, l'une ou plusieurs de ces pistes de recherche. L'expression de la « politique du lien » nous paraît constituer le trait d'union minimal entre ces diverses contributions. Prenant alternativement comme socle de l'analyse le territoire, les acteurs socio-économiques, le secteur et/ou les acteurs publics, tous les travaux réunis ici partagent cependant en effet deux caractéristiques, dont l'adjonction permet de voir dans la politique du lien le trait commun des dynamiques contemporaines de l'ESS.

D'une part, les chercheurs réunis dans ce volume partagent une conception ouverte, mais non extensible à l'infini, du champ qualifié d'ESS. Plus précisément, c'est essentiellement à une approche dite européenne ou continentale de l'économie sociale que l'on se réfère, ici, classiquement opposée à une approche restrictive d'un *non profit sector* se limitant strictement aux organisations présentant une constitution formelle, un statut privé, la présence d'une forme d'autogouvernement, la non-redistribution de profits et la présence de bénévolat⁶⁰. On sait comment, notamment en France⁶¹, cette approche a été jugée trop restrictive, les conditions de bénévolat et de non redistribution stricte de profit pouvant exclure certains secteurs traditionnels de l'économie sociale, comme les coopératives de production ou les mutuelles, qui peuvent redistribuer une partie de leurs bénéfices à leurs adhérents tout en étant créés dans un objectif d'intérêt général ou mutuel. D'autres auteurs, dans un souci de comparatisme entre ces différentes conceptions⁶², ont proposé de regrouper au sein d'une conception ouverte, mais assez descriptive, du « tiers secteur » l'ensemble des organisations qui ne soient ni des entreprises privées orientées vers le profit, ni des agences gouvernementales ou bureaucraties publiques. Certains chercheurs ont pu rejeter à leur tour l'expression de « tiers secteur », en considérant que l'économie sociale, loin de constituer un troisième secteur qui ne serait ni privé, ni public, regroupe

60. SALAMON L. M. et ANHEIER H., *Defining the Nonprofit Sector: A Cross-National Analyse*, Manchester, Manchester University Press, coll. « Johns Hopkins non-profit sector series, 4 », 1995.

61. LAVILLE J.-L., *L'Économie sociale et solidaire en Europe*, Arles Impatiences Démocratiques, coll. « Les notes de l'Institut Karl Polanyi », 2000.

62. SEIBEL W. et ANHEIER H. K., « Sociological and Political Science Approaches to the Third Sector », ANHEIER H. K. et SEIBEL W. (ed.), *The Third Sector: Comparative Studies of Nonprofit Organizations*, Berlin/New York, De Gruyter, coll. « De Gruyter studies in organization, 21 », 1990, p. 7.

des organisations qui, tout en relevant d'un statut privé, remplissent des missions d'intérêt général⁶³. En parlant d'entreprise sociale enfin, d'autres travaux ont pu accorder la priorité à l'utilité sociale des organisations plutôt qu'à leurs principes statutaires. La majorité des contributions réunies dans ce volume, parle d'ESS et privilégie une approche statutaire, soit un ensemble d'organisations à statut coopératif, associatif, mutualiste ou de fondation. Cette catégorisation et sa construction, néanmoins, sont elles-mêmes soumises à la critique dans plusieurs contributions. On peut, ensuite comme le propose le CIRIEC espagnol, distinguer au sein de ces organisations entre un secteur marchand, composé d'entreprises privées organisées de façon démocratique, et un secteur non marchand, composé d'institutions sans but lucratif développant essentiellement des activités de services⁶⁴. Malgré leurs divergences *organisationnelles*, les organisations d'ESS partagent une même identité *institutionnelle*. Coopératives, mutuelles, associations sont des institutions, au sens où elles constituent « un système d'attentes réciproques dont la stabilité est garantie par des règles et des règlements et/ou par des dispositifs de repérage et de classements⁶⁵ ». Ces règles, précisément, constituent les fondements en valeur de l'économie sociale : organisation démocratique, objectif d'intérêt général et/ou mutuel, redistribution limitée des profits, ancrage territorial. Elles sont la première dimension de la politique du lien qui caractérise *a minima* l'ensemble de ces expériences⁶⁶.

D'autre part, les institutions d'ESS étudiées ici sont productrices de politiques du lien *et* de lien politique. Que les expériences d'ESS soient productrices de lien social relève de l'affirmation triviale, trivialité qui peut cependant générer d'après débats au moment de traduire dans l'ordre politique et législatif une notion telle que l'utilité sociale⁶⁷. Sur un plan plus théorique, les économistes de la proximité ont discuté en profondeur, notamment à propos de la constitution de la confiance et de la distinction entre différentes formes de proximité, les distinctions entre lien, interaction et coordination⁶⁸. Que ce lien social génère également du lien politique est moins invoqué, du moins par bon nombre d'acteurs rétifs à une interprétation par la politisation des expériences d'ESS. On trouve cependant, en creux, « de la » politisation parmi la plupart des expériences

63. PEYRE R., « Si l'économie sociale nous était comptée? », ITÇAINA X., LAFORE R. et SORBETS C. (dir.), *Un monde en quête de reconnaissance : usages de l'ESS en Aquitaine*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, coll. « le Territoire du politique, série Politiques du social », 2004, p. 55-85.

64. CIRIEC : Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative. [<http://www.observatoireeconomiasocial.es>].

65. LA GROYE J., *Sociologie politique*, 3^e éd., Paris, Presses de Sciences Po/Daloz, coll. « Amphithéâtre », 1997, p. 151.

66. Pour un exposé approfondi de la genèse historique des catégories « économie sociale », « tiers secteur », « économie solidaire », voir AZAM G., « Économie sociale, tiers secteur, économie solidaire, quelles frontières? », *Revue du MAUSS*, 21 (1), 2003, p. 151-161.

67. GADREY J., « L'utilité sociale en question : à la recherche de conventions, de critères et de méthodes d'évaluation », CHOPART J.-N., NEYRET G. et RAULT D. (dir.), *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, Paris, la Découverte, coll. « Recherches », 2006, p. 237-279 ; TROUVÉ H., *L'utilité sociale : des pratiques aux représentations. Une étude de cas dans le champ de l'insertion par l'activité économique*, Thèse en Sciences économique, Université Panthéon-Sorbonne Paris 1, 2007.

68. PECQUEUR B. et ZIMMERMANN J.-B., 2004, *op. cit.*, p. 29-30.

étudiées ici, au sens d'une requalification d'enjeux sociaux en enjeux politiques, donc concernant la puissance publique. Vouloir générer du lien social est, en soi, un acte profondément politique, que les acteurs des coopératives, mutuelles ou associations considèrent comme tel. Enfin, les expériences d'économie sociale connaissent désormais un processus d'institutionnalisation et génèrent des politiques publiques spécifiques qui, greffées aux mobilisations sociétales, constituent autant de lieux où se configurent de nouvelles politiques du lien.

Quatre étapes

Ce livre s'attache à disséquer en quatre temps ce que nous choisissons de qualifier ici de « politique du lien ». Nous n'en reprendrons ici que l'architecture générale, le lecteur se référera aux introductions de parties pour avoir une présentation plus singularisée du contenu.

Une première série de textes s'interroge sur la transformation contemporaine des matrices territoriales, largement héritées, de l'ESS. Nous l'avons souligné : dans certains cas, les formes spatialisées de l'ESS peuvent être considérées comme le produit d'un territoire, soit le résultat de la combinaison d'un certain nombre de facteurs sociaux, culturels, politiques, religieux, économiques dans un espace donné. Ces modèles hérités, fortement marqués en valeur, sont désormais confrontés à deux types de modélisations alternatives du territoire : les logiques marchandes peuvent venir déterritorialiser ou, à l'inverse, comme dans le cas des territoires de spécification en agriculture, reterritorialiser les matrices héritées ; les redécoupages territoriaux de l'action publique peuvent à leur tour susciter de nouveaux ajustements territoriaux de la part des acteurs associatifs, coopératifs ou mutualistes. La relation inverse peut aussi être constatée dans certains cas où c'est le dynamisme particulier des acteurs de l'économie sociale sur les territoires qui génère une construction d'un territoire propre aux acteurs, sur lequel viendront s'intercaler acteurs publics et issus du privé marchand. La contribution d'une équipe de géographes, de sociologues et d'économistes proximités et régulationnistes à ce volet sur la transformation des matrices territoriales présente, à ce titre, un grand intérêt. Les études de terrain regroupées sous ce premier volet portent sur la métropole grenobloise et le Roannais en Rhône-Alpes, les Pays-de-la-Loire, les Cornouailles bretonne et britannique, la province de Ravenne en Italie. Elles associent des approches globales de l'ESS et des approches centrées sur les coopératives. Tissu matriciel hérité par excellence, les coopératives retrouvent ici une nouvelle vigueur sur des territoires (le Roannais, l'Emilie-Romagne) et des secteurs (artisanat, pêche maritime, services à la personne) en restructuration.

L'ouvrage regroupe ensuite un deuxième ensemble de contributions dans une partie, logiquement la plus importante en volume, consacrée aux interactions entre dynamiques de l'économie sociale et mutations de l'action publique territoriale. Ici aussi, la perspective est double : sont autant considérées la façon dont les recompositions multiniveaux de l'action publique territoriale affectent

les organisations de l'ESS, que l'influence des acteurs du champ de l'économie sociale sur la définition de l'agenda politique et le mode de gouvernance territorial. Ce sont, d'une part, les dynamiques plurielles d'institutionnalisation de l'ESS qui font l'objet d'un examen serré. Dans le cas de l'accompagnement à la création d'activités en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les acteurs de l'économie sociale recomposent les modes locaux de gouvernance du secteur : l'acteur privé non lucratif assume ici un rôle de coordination des parties prenantes, alors que l'acteur public jouera un rôle d'accompagnateur. À une échelle plus globale, c'est l'ensemble de l'ESS qui fait l'objet d'une institutionnalisation sous la forme de nouvelles politiques publiques consacrant par là-même l'unité postulée du champ. Cette institutionnalisation, particulièrement visible à l'échelle des conseils régionaux depuis le milieu des années 2000, est observée ici à l'échelle du Conseil régional d'Ile-de-France. On y voit les enjeux autour de la constitution d'un référentiel stabilisé de l'ESS : politisation du thème, lectures « sociales » *versus* lecture « économiques » du champ, manque de visibilité du champ, etc. En toute logique, les autres contributions composant cette partie se penchent prioritairement sur les interactions entre le secteur associatif, principal pourvoyeur d'emploi dans l'ESS française, et les politiques publiques territoriales. Si les échelles territoriales d'observation varient (Région Aquitaine dans le cas d'une procédure de validation des acquis de l'expérience, villes de Lyon et de Londres pour la comparaison de deux événements culturels, « pays » composé de deux vallées des Ardennes), l'introduction de N. Richez-Battesti soulève les questions-clés qui traversent l'ensemble des contributions : comment caractériser les modes de coordination des activités et des acteurs publics et associatifs, pouvant aller jusqu'au partenariat ? Comment rendre compte de l'effacement des frontières au sein des associations entre bénévoles et salariés sur un axe qui va de l'engagement à la professionnalisation ? Comment évaluer les usages auxquels se réfèrent ces politiques, pratiques et territoires, marqués en particulier par la culture grandissante de l'évaluation des résultats ?

Sans doute trouvera-t-on dans cette deuxième partie une application à l'économie sociale de questions classiques pour l'analyse de la transformation de l'action publique contemporaine. L'ESS présente cependant des mobilisations singulières qui se laissent plus difficilement enserrer dans une approche disciplinaire aussi cadrée. Elles méritent que l'on y consacre un volet spécifique. En l'occurrence, la troisième partie de ce volume reprend trois études consacrées aux finances solidaires, illustration paradigmatique s'il en est d'initiatives économiques fortement marquées en valeurs. Ce sont, ici, les perspectives du géographe, de l'économiste et du sociologue qui se croisent, soit dans des chapitres mono-disciplinaires, soit dans des approches croisées. L'approche en termes de double construction sociale du territoire et du secteur de la finance solidaire traverse l'ensemble des contributions. La référence au territoire, voire au local, est fondamentale pour les institutions de finance solidaire étudiées d'abord en régions Bretagne et Pays-de-la-Loire. Ces institutions génèrent du lien social – donc politique – entre populations ayant une capacité de financement et celles

qui sont exclues des circuits traditionnels. Les rapports au territoire sont ensuite déclinés, par la méthode cartographique, en fonction de divers facteurs (âge, genre, montants alloués, etc.). L'étude sur la région Aquitaine porte quant à elle plus spécifiquement sur les institutions de microfinance, soit ce crédit de proximité qui finance des projets n'ayant pas accès aux crédits bancaires traditionnels, notamment les très petites entreprises. L'étude confirme l'importance des spécificités, donc des disparités, infrarégionales en Aquitaine en matière de microcrédit. Ces disparités s'expliquent en partie, mais en partie seulement, par la diversité des mobilisations territoriales en matière de développement local. Ce chapitre souligne notamment la vigueur de la micro-finance dans la province basque montagnarde de Soule : en l'occurrence, les initiatives contemporaines en la matière ne font qu'actualiser une forte dynamique collective de développement local, déjà sensible au milieu des années soixante-dix⁶⁹. Enfin, la perspective sociologique vient utilement compléter ces approches en se penchant, avec le recours théorique à la sociologie pragmatique, sur les dispositifs argumentaires mobilisés par les acteurs d'une économie ici plus spécifiquement *solidaire* (finance et accompagnement solidaire). La confrontation des diverses « topiques » mobilisées par les acteurs nourrit une analyse des logiques d'engagement qui gagnerait à être exportée sur d'autres terrains et secteurs.

C'est que l'ESS reste, quoi que l'on en dise, affaire d'engagement. La dernière partie de ce livre est consacrée aux usages militants de l'ESS. Les trois textes qui y sont réunis portent sur une analyse de la responsabilité sociale des militants de l'économie sociale, les rapports entre Systèmes d'échanges locaux (SEL) et la cause de l'économie solidaire, les liens entre commerce équitable, économie solidaire et altermondialisme. Dans son texte introductif, Gaël Franquemagne distingue trois dimensions de l'engagement qui transparaissent dans les trois contributions. *L'usage politique* de l'ESS est celui qui ressort en premier : politisation de l'acte de consommation dans le commerce équitable, aspiration alternative dans les SEL. Cet usage politique se double d'un *usage identitaire* : recherche de reconnaissance identitaire en externe, d'une certaine convivialité en interne, avec le risque réel dans certaines expériences, d'enfermement sur des communautés exclusives. Enfin, un *usage instrumental* est visible lorsque l'ESS se constitue localement en prestataire de services et coproductrice des politiques publiques locales. Les débats internes au champ du commerce équitable témoignent également d'une tension entre un pôle plus politisé et un pôle plus instrumental. Enfin, G. Franquemagne voit dans le désengagement de l'État et l'espace de contractualisation qu'il ouvre ainsi une fenêtre d'opportunité pour une politique contestataire dans laquelle certaines expériences d'ESS pourraient s'inscrire. On pourrait multiplier à l'envi les exemples de combinaisons de ces trois usages, en y greffant des études de cas où la dimension territoriale se grefferait de façon centrale sur les usages politiques et identitaires. Relatives à des configurations

69. DALLA ROSA G., « La Soule : entre exemple et exception », PALARD J. et GAGNON B. (dir.), *La Région et ses territoires : stratégies et acteurs du développement en Aquitaine*, Bordeaux, Confluences / Sciences Po Bordeaux, 2006, p. 223-247.

autrement tendues sur le plan politique, l'investissement central des acteurs du tiers-secteur (ici limité au *non profit sector*) dans l'implantation du processus de paix nord-irlandais est particulièrement intéressante à ce titre. La résolution du conflit communautaire passe ici, en l'occurrence, par la dévolution aux acteurs du tiers-secteur de plusieurs missions de services publics, notamment en ce qui concerne les relations entre l'Irlande du nord et la république d'Irlande⁷⁰. On a pu souligner également dans le cas basque l'étroite connexion entre les mobilisations de l'économie sociale, et singulièrement le mouvement de coopératives de production, et les mobilisations territoriales en faveur d'un développement local endogène⁷¹.

Qu'elles soient considérées sous l'angle de la transformation des matrices territoriales, du changement de l'action publique territoriale, de la multiplication des expériences de finances solidaires et des usages militants, les évolutions des dynamiques territoriales de l'ESS font définitivement état de leur caractère pluriel et fragmenté. Elles n'en constituent pas moins des expériences innovantes qui, dans un contexte de crise économique globale, suscitent à nouveau l'intérêt de la part des acteurs politiques et de la société civile. Gageons que la recherche en sciences sociales saura s'ajuster à ce regain d'intérêt en faveur d'une économie marquée en valeurs et traversée de tensions, voire de contradictions, entre logiques réciprocitaires, marchandes et institutionnelles. Plus que jamais, les dynamiques territoriales de l'ESS, par les politiques du lien (social, économique ou proprement politique) qu'elles engagent au quotidien sont au cœur des principaux défis autour du vivre-ensemble contemporain.

70. MCCALL A. et WILLIAMSON A., « Governance and Democracy in Northern Ireland: The Role of the Voluntary and the Community Sector after the Agreement », *Governance*, 14 (3), July 2001, p. 363-383.

71. ITÇAINA X., « Des entreprises politiques? Les SCOP dans l'espace public basque », ITÇAINA X., PALARD J., et SÉGAS S. (dir.), *Régimes territoriaux et développement économique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Espace et territoires », 2007, p. 67-82.